

L'an DEUX MILLE VINGT-DEUX, le SAMEDI 10 DÉCEMBRE, à 09 h 11, le conseil municipal de Saint-Denis s'est assemblé en SEPTIÈME SÉANCE ANNUELLE, dans la salle du conseil municipal, sur convocation légale de la maire faite en application des articles L. 2121-10, L. 2121-12 et L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales (séance clôturée à 12 h 12).

ÉTAIENT PRÉSENTS

(dans l'ordre du tableau)

Éricka BAREIGTS, Jean-François HOAREAU, Brigitte ADAME, Jean-Pierre MARCHAU, Julie PONTALBA, Gérard FRANÇOISE, Monique ORPHÉ, Dominique TURPIN, Yassine MANGROLIA, Sonia BARDINOT, Jacques LOWINSKY, Marie-Anick ANDAMAYE, Gilbert ANNETTE, Marylise ISIDORE, Stéphane PERSÉE, Claudette CLAIN, Virgile KICHENIN, Karel MAGAMOOTOO, David BELDA (arrivé à 10 h 00 au rapport n° 22/7-006), Fernande ANILHA, Christelle HASSEN, Éric DELORME, Jacqueline PAYET, Joëlle RAHARINOSY, Philippe NAILLET, Jean-Claude LAKIA-SOUCALIE, Guillaume KICHENAMA, Jean-Alexandre POLEYA, Arnaud HUGUET, Christèle BEAUMIER, Benjamin THOMAS, Alexandra CLAIN, Raihanah VALY, Nouria RAHA, Julie LALLEMAND, Jean-Max BOYER, Audrey BÉLIM, Véronique POUNOUSSAMY MALAYANDY, Jean-Pierre HAGGAI, Noela MÉDÉA MADEN, Michel LAGOURGUE, Henriette BABET, Faouzia ABOUBACAR BEN VITRY

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS

(dans l'ordre du tableau)

DINDAR Ibrahim	pour toute la durée de la séance	par Monique ORPHÉ
Gilbert ANNETTE	à compter de son départ à 10 h 24 au rapport n° 22/7-010	par Sonia BARDINOT
Geneviève BOMMALAIS	pour toute la durée de la séance	par Audrey BÉLIM
David BELDA	jusqu'à son arrivée à 10 h 00 au rapport n° 22/7-006	par Jean-François HOAREAU
Érick FONTAINE		par Julie PONTALBA
Gérard CHEUNG LUNG		par Véronique POUNOUSSAMY MALAYANDY
Aurélie MÉDÉA	pour toute la durée de la séance	par Jean-Max BOYER
Wanda YENG-SENG		par Noela MÉDÉA MADEN
Vincent BÈGUE		par Jean-Pierre HAGGAI

DÉSIGNATION DE LA SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, procédé à la nomination de la secrétaire de séance prise dans le sein du conseil municipal. Audrey BÉLIM a été désignée, par vote à main levée et à l'unanimité des votants, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Les membres présents formant la majorité de ceux actuellement en exercice (43 présents sur 55), ont pu délibérer en exécution de l'article L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

ÉLUS INTÉRESSÉS

En vertu de l'article L. 2131-11 du code général des collectivités territoriales, les élus intéressés n'ont pas pris part aux délibérations portant sur les rapports dont la liste suit.

Élus intéressés	en qualité de	au titre du (de l', de la)	rapport n° (thématique)
(1) <u>Aurélie MÉDÉA</u> (mandataire : Jean-Max BOYER)	partenaire	CAP	22/7-009
- <u>Noela MÉDÉA MADEN</u>	présidente	FJJ	
- <u>Jacques LOWINSKY</u>	président directeur général	NORDÉV	22/7-016
- <u>Éric DELORME</u>	délégués / Ville (titulaire)	ADIL	22/7-017
- <u>Julie LALLEMAND</u>	(suppléante)		
(1) <u>Aurélie MÉDÉA</u> (mandataire : Jean-Max BOYER)	délégués / Ville (titulaire)	CROUS	22/7-022
- <u>Jean-Max BOYER</u>	(suppléant)		(culturel)
- <u>Jacques LOWINSKY</u>	lien de parenté	Lokal de la Source	(culturel)
- <u>Sonia BARDINOT</u>	déléguée / Ville	CAUE de la Réunion	(éducation populaire)
- <u>Jacques LOWINSKY</u>	lien de parenté	Lokal de la Source	(éducation populaire)
(2) <u>Gilbert ANNETTE</u> (mandataire : Sonia BARDINOT)	lien de parenté	ex-ANVPR	(handicap/ intégration/ Discrimination)
- <u>Philippe NAILLET</u>	lien de parenté	ADRIE	22/7-022 (insertion)
(1) <u>Aurélie MÉDÉA</u> (mandataire : Jean-Max BOYER)	partenaire	CAP	(insertion)
- <u>Brigitte ADAME</u>	présidente	MDEN de la Réunion	(insertion)
- <u>Jean-Max BOYER</u>	employé		
- <u>Éricka BAREIGTS</u>	présidente	MLN	22/7-022
- <u>Jacques LOWINSKY</u>	délégués / Ville		(insertion)
- <u>Raihanah VALY</u>			
- <u>Gérard FRANÇOISE</u>			
- <u>Christèle BEAUMIER</u>			
(1) <u>Aurélie MÉDÉA</u> (mandataire : Jean-Max BOYER)	partenaire	CAP	22/7-022 (prévention)
(1) <u>Aurélie MÉDÉA</u> (mandataire : Jean-Max BOYER)	partenaire	Prévention PÉI	(prévention)
- <u>Faouzia ABOUBACAR BEN VITRY</u>	partenaire	CÉVIF	(prévention)
(1) <u>Aurélie MÉDÉA</u> (mandataire : Jean-Max BOYER)	partenaire	ARCV	(projet éducatif global)
- <u>Noela MÉDÉA MADEN</u>	présidente	FJJ	(projet éducatif global)
- <u>Christelle HASSEN</u>	membre	Vivancia océan Indien	(projet éducatif global)

(voir à la page suivante)

ÉLUS INTÉRESSÉS

(suite)

(3)	Geneviève BOMMALAIS (mandataire : Audrey BÉLIM)	lien de parenté	ASD	22/7-022 (sports)
(3)	Geneviève BOMMALAIS (mandataire : Audrey BÉLIM)	vice-présidente	ADÉSC	(sports)
-	Marie-Anick ANDAMAYE	lien de parenté	BCD	(sports)
-	Arnaud HUGUET	vice-président	OMS de Saint-Denis	(sports)
(4)	Érick FONTAINE (mandataire : Julie PONTALBA)	délégué / Ville	SHLMR	22/7-024
-	David BELDA	délégué / Ville	SÉDRÉ	22/7-032
CAP	Club Animation Prévention	FJJ	Foyer des Jeunes de Joinville	
NORDÉV	Société d'Économie mixte de Développement du Nord de la Réunion	ADIL	Agence départementale pour l'Information sur le Logement	
CROUS	Centre régional des Œuvres universitaires et scolaires (théâtre Vladimir Canter)	CAUE	Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement	
ex-ANVPR	Association nationale des visiteurs de personnes sous main de justice (ex-Association nationale des Visiteurs de Prison de la Réunion)	MLN	Mission locale nord	
Prévention PÉI	Prévention par des Pratiques éducatives informelles	CÉVIF	Collectif pour l'Élimination des Violences intrafamiliales	
ARCV	Association réunionnaise des Centres de Vacances	ASD	Archers de Saint-Denis	
ADÉSC	Association dionysienne d'Éducation sportive canine	BCD	Basket Club dionysien	
OMS	Office municipal des Sports de Saint-Denis	SÉDRÉ	Société d'Équipement du Département de la Réunion	
(1) (3) (4)		élus absents		
(2)		parti au rapport n° 22/7-010		

DÉPLACEMENTS D'ÉLUS EN COURS DE SÉANCE

David BELDA	arrivé à 10 h 00	au rapport n° 22/7-006
Noela MÉDÉA MADEN (voir élus intéressés : FJJ)	sortie à 10 h 17 revenue à 10 h 23	avant le rapport n° 22/7-009 au rapport n° 22/7-010
Gilbert ANNETTE	parti à 10 h 24	au rapport n° 22/7-010
Brigitte ADAME	sortie à 11 h 00 revenue à 11 h 21	au rapport n° 22/7-011 au rapport n° 22/7-016
Michel LAGOURGUE	sorti à 11 h 02 revenu à 11 h 22	au rapport n° 22/7-012 au rapport n° 22/7-017
Sonia BARDINOT	sortie à 11 h 13 revenue à 11 h 22	au rapport n° 22/7-013 au rapport n° 22/7-017
Éricka BAREIGTS (présidence de séance : Jean-François HOAREAU)	sortie à 11 h 13 revenue à 11 h 24	au rapport n° 22/7-013 au rapport n° 22/7-017
Jacques LOWINSKY (voir élus intéressés : NORDÉV)	sorti à 11 h 21 revenu à 11 h 24	avant le rapport n° 22/7-016 au rapport n° 22/7-017
Éric DELORME (voir élus intéressés : ADIL)	sorti à 11 h 21 revenu à 11 h 28	au rapport n° 22/7-015 au rapport n° 22/7-019
Julie LALLEMAND (voir élus intéressés : ADIL)	sortie à 11 h 22 revenue à 11 h 24	avant le rapport n° 22/7-017 au rapport n° 22/7-018
Joëlle RAHARINOSY	sortie à 11 h 26 revenue à 11 h 31	au rapport n° 22/7-018 au rapport n° 22/7-021

(voir à la page suivante)

DÉPLACEMENTS D'ÉLUS EN COURS DE SÉANCE

(suite)

Jean-Max BOYER (voir élus intéressés : CROUS)		
Jacques LOWINSKY (voir élus intéressés : Lokal de la Source)	sortis à 11 h 40 revenus à 11 h 41	au rapport n° 22/7-022
Sonia BARDINOT (voir élus intéressés : CAUE de la Réunion)		
Philippe NAILLET (voir élus intéressés : ADRIE)		
Brigitte ADAME (voir élus intéressés : MDEN de la Réunion)	sortis à 11 h 40 revenus à 11 h 41	au rapport n° 22/7-022
Éricka BAREIGTS (présidence de séance : Jean-François HOAREAU)		
Raihanah VALY Gérard FRANÇOISE Christèle BEAUMIER (voir élus intéressés : MLN)	sortis à 11 h 40 revenus à 11 h 41	au rapport n° 22/7-022
Faouzia ABOUBACAR BEN VITRY (voir élus intéressés : CÉVIF)		
Noela MÉDÉA MADEN (voir élus intéressés : FJJ)	sortis à 11 h 41 revenus à 11 h 42	au rapport n° 22/7-022
Christelle HASSEN (voir élus intéressés : Vivancia océan Indien)		
Marie-Anick ANDAMAYE (voir élus intéressés : BCD)		
Arnaud HUGUET (voir élus intéressés : OMS de Saint-Denis)		
Jean-Pierre MARCHAU	sorti à 11 h 43 revenu à 11 h 47	au rapport n° 22/7-023 au rapport n° 22/7-027
Michel LAGOURGUE	parti à 11 h 52	au rapport n° 22/7-028
David BELDA (voir élus intéressés : SÉDRÉ)	sorti à 11 h 56 revenu à 11 h 58	avant le rapport n° 22/7-032 au rapport n° 22/7-033
Stéphane PERSÉE	sorti à 11 h 57 revenu à 12 h 03	au rapport n° 22/7-032 au rapport n° 22/7-035

OBJET **Communication de l'état récapitulatif des indemnités perçues par les élus du Conseil municipal au titre de l'année 2022**

La Loi du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique a introduit dans le Code général des Collectivités territoriales (article L. 2123-24-1-1) la communication annuelle aux conseillers municipaux, et avant l'examen du budget de la Commune, d'un état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature, libellées en euros, dont bénéficient les élus siégeant au Conseil municipal, au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercés en leur sein et au sein de tout syndicat (...) ou de toute société mentionnée au livre V de la première partie ou filiale d'une de ces sociétés.

Dans ce sens, je vous propose un état récapitulatif des indemnités des élus siégeant actuellement au sein du Conseil municipal, au titre de l'année 2022.

L'état annuel des indemnités ne donne lieu ni à délibération, ni à débat.

Je vous demande de bien vouloir prendre acte de ce rapport.

OBJET **Communication de l'état récapitulatif des indemnités perçues par les élus du Conseil municipal au titre de l'année 2022**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 2123-24-1-1 ;

Vu la Loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique ;

Vu le RAPPORT N°22/7-010 du MAIRE ;

Vu le rapport présenté par Monsieur Jean-François HOAREAU - 1er adjoint au nom de la commission « Ville Durable » ;

Sur l'avis favorable de ladite commission ;

APRES EN AVOIR DELIBERE
(pas de vote)

Prend acte de l'état des indemnités perçues, pour l'année 2022, par les élus siégeant actuellement au sein du Conseil municipal.

ETAT ANNUEL DES INDEMNITES (MONTANT BRUT) PERCUES PAR LES ELUS SIEGEANT AU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SAINT-DENIS- AU 31/12/2022

CONSEILLERS MUNICIPAUX	MAIRIE DE SAINT-DENIS		CINOR		SIDELEC		SPL TERRITOARTS			NORDEV			SODIPARC			SPL OPE			SPL EDDEN			AUTRE MANDAT ELECTIF		
	Fonctions	INDEMNITE BRUTE CUMULEE 2022 en €	Fonctions	INDEMNITE BRUTE CUMULEE 2022	Fonctions	REMUNERATION CUMULEE 2022 (1)	Fonctions	JETON DE PRESENCE (2)	REMUNERATION BRUTE CUMULEE 2022	Fonctions	JETON DE PRESENCE (3)	REMUNERATION BRUTE CUMULEE 2022 (3)	Fonctions	JETON DE PRESENCE (4)	INDEMNITE BRUTE CUMULEE 2022 en €	Fonctions	JETON DE PRESENCE (5)	INDEMNITE BRUTE CUMULEE 2022 en €	Fonctions	JETON DE PRESENCE (6)	INDEMNITE BRUTE CUMULEE 2022 en €	Fonctions	INDEMNITE BRUTE CUMULEE 2022 en €	
BAREIGTS Ericka	Maire	79 628,10	Déleguée Communautaire	2 996,40																				
HOAREAU Jean-François	1er Adjoint	28 553,10	Délegué Communautaire	5 618,28					Administrateur	1 150,00														
ADAME Brigitte	2ème Adjoint	28 553,10	6ème Vice Présidente	21 064,68					Administrateur	1 500,00						Administrateur	300,00							
MARCAU Jean-Pierre	3ème Adjoint	28 553,10	7ème Vice-président	21 064,68																				
PONTALBA Julie	4ème Adjoint	28 553,10	15ème Vice-présidente	21 064,68																				
FRANCOISE Gérard	5ème Adjoint	28 553,10	Délegué Communautaire	5 618,28									PDG		62 000,00									
ORPHE Monique	6ème Adjoint	28 553,10	Déleguée Communautaire	5 618,28					PDG		27 600,00													
DINDAR Ibrahim	7ème Adjoint	28 553,10	Délegué Communautaire	5 618,28																				
TURPIN Dominique	8ème Adjoint	28 553,10	Délegué Communautaire	5 618,28																				
MANGROLIA Yassine	9ème Adjoint	28 553,10	Délegué Communautaire	5 618,28																				
BARDINOT Sonia	10ème Adjoint	28 553,10																						
LOWINSKY Jacques	11ème Adjoint	28 553,10	1er Vice-Président	21 064,68																				
ANDAMAYE Marie-Annick	12ème Adjoint	28 553,10							Administrateur	2 000,00									CA			2 000,00		
ANNETTE Gilbert	13ème Adjoint	28 553,10	3ème Vice-président	21 064,68																				
ISIDORE Marylise	14ème Adjoint	28 553,10																						
PERSEE Stéphane	15ème Adjoint	28 553,10															Administrateur	300,00						
CLAIN Claudette	16ème Adjoint	28 553,10																						
BOMMALAIS Geneviève	1er Adjoint de Quartier	28 553,10	9ème Vice-Présidente	21 064,68													Administrateur	300,00						
KICHENIN Virgile	2e Adjoint de Quartier	28 553,10	Délegué Communautaire	5 618,28					Administrateur	1 000,00														
MAGAMOOTOO Karel	3e Adjoint de Quartier	28 553,10	Déleguée Communautaire	5 618,28													Administrateur	2 000,00						
BELDA David	4e Adjoint de Quartier	28 553,10	Délegué Communautaire	5 618,28																				
ANILHA Fernande	5e Adjoint de Quartier	28 553,10	Déleguée Communautaire	5 618,28																				
HASSEN Christelle	Conseiller municipal	10 928,58																						
DELORE Eric	Conseiller municipal	10 928,58				Vice Président	4 176,00	Administrateur	2 000,00															
JAVEL François	Conseiller municipal	4 185,12	Délegué Communautaire	5 618,28																				
PAYET Jacqueline Mose	Conseiller municipal	10 928,58																						
RAHARINOSY Joëlle	Conseiller municipal	10 928,58	Déleguée Communautaire	2 996,40													Administrateur	300,00						
NAILLET Philippe	Conseiller municipal	3 561,66																						
FONTAINE Erick	Conseiller municipal	10 928,58	10ème Vice-président	21 064,68																				
LAKIA-SOUCALIE Jean-Claude	Conseiller municipal	10 928,58																						
KICHENAMA Guillaume	Conseiller municipal	10 928,58																						
POLEYA Jean-Alexandre	Conseiller municipal	10 928,58												Administrateur	2 500,00									
CHEUNG LUNG Gérard	Conseiller municipal	10 928,58																						
HUGUET Arnaud	Conseiller municipal	10 519,03																						
BEAUMIER Christèle	Conseiller municipal	10 928,58																						
THOMAS Benjamin	Conseiller municipal	10 928,58	13ème Vice-président	21 064,68																				
CLAIN Alexandra	Conseiller municipal	10 928,58											Administratrice	385,00										
VALY Raihanah	Conseiller municipal	10 928,58																						
RAHA Nouria	Conseiller municipal	10 928,58																						
LALLEMAND Julie	Conseiller municipal	10 928,58	Déleguée Communautaire	5 618,28																				
MEDEA Aurélie	Conseiller municipal	10 928,58	Déleguée Communautaire	5 618,28																				
BOYER Jean-Max	Conseiller municipal	10 928,58											Administrateur	500 €/ séance			Administrateur	300,00						
BELIM Audrey	Conseiller municipal	10 928,58	12ème Vice-Présidente	21 064,68																				
MALAYANDY Véronique (POUNOUSSAMY)	Conseiller municipal	10 928,58	Déleguée Communautaire	5 618,28																				
HAGGAI Jean Pierre	Conseiller municipal	3 561,66																						
ZANEGUY Alain	Conseiller municipal	3 561,66	Délegué Communautaire	2 996,40																				
MEDEA Noela	Conseiller municipal	3 561,66	Déleguée Communautaire	2 996,40																				
LAGOURGUE Michel	Conseiller municipal	3 561,66																						
BABEF Corinne	Conseiller municipal	3 561,66	Déleguée Communautaire	2 996,40																				
BABET Henriette	Conseiller municipal	3 931,15	Délegué Communautaire	2 996,40																				
RAMSAMY Jean-Régis	Conseiller municipal	3 561,66																						
GANY Haroun	Conseiller municipal	3 561,66	Délegué Communautaire	2 996,40																				
YENG-SENG Wanda	Conseiller municipal	0,00																						
BEGUE Vincent	Conseiller municipal	3 561,66																						
ABOUBACAR BEN VITRY Faouzia	Conseiller municipal	3 561,66																						

- (1) SIDELEC Le Vice-Président perçoit une rémunération mensuelle brute de 394€
- (2) SPL TERRITO ARTS Les administrateurs perçoivent des jetons de présence d'un montant de 500 euros par séance (présence effective) dans la limite de 2500 euros par an
- (3)- SEML NORDEV Les administrateurs perçoivent des jetons de présence d'un montant de 500 euros par séance (présence effective) dans la limite de 2500 euros par an
- (3)- SEML NORDEV Pour le PDG sa rémunération mensuelle est de 5 166,66 brute mensuelle

- (4) SODIPARC Les administrateurs perçoivent des jetons de présence d'un montant de 500 euros par séance (présence effective) dans la limite de 2500 euros par an
- (5)- SPL OPE Les administrateurs perçoivent des jetons de présence d'un montant de 100 euros par séance (présence effective- Administrateur, vice président) dans la limite de 500 euros par an pour le Président 2500 € net / mois sur 12 mois
- (6) SPL EDDEN Les administrateurs perçoivent des jetons de présence d'un montant de 500 euros par séance (présence effective) dans la limite de 2500 euros par an